

FICHE TECHNIQUE PRODUIT

Artisans

Cible

- Artisans du bâtiment, artisans travaux publics et aménagements extérieurs, auto-entrepreneurs, artisans multi activités.
- Chiffre d'affaire < 500 000 €
- Situés en France Métropolitaine ou Corse (hors assurances dommages pour la Corse)
- N'intervenant pas sur des ouvrages dont le coût est >15 000 000 €
- Créations de moins de 1 an acceptées avec ou sans la reprise du passé de la garantie décennale obligatoire.

Le paiement de la reprise du passé ne concerne que la garantie décennale obligatoire depuis la date de début d'activité (inférieure à 1 an) jusqu'à la date d'effet du contrat qui reste la date du jour de la demande du devis. Ce paiement est compris dans le comptant lors de la souscription du contrat.
Cette reprise du passé couvrira uniquement la garantie décennale obligatoire pour les chantiers réalisés postérieurement à la date de début d'activité.

* tout autre cas sera étudié sur saisine téléphonique directe de nos services

Activités

- Mono ou multi activités du bâtiment et des travaux publics
- Travaux de techniques courantes
- Techniques nouvelles acceptées sous conditions

* les blocages dus aux activités non listées dans le formulaire de souscription seront étudiés sur saisine directe de nos services

Garanties

- Responsabilité Civile et responsabilité décennale (obligatoire ou non).
- Assurance de dommages à l'ouvrage en cours de travaux (hors Corse)
- Garanties complémentaires : Assurance Défense Pénale et Recours

Vie du contrat

- Echéance principale : 01 janvier
- Assiette de prime = CA avec taux révisable chaque année sur déclaration et régularisation à n+1 si l'augmentation de CA est supérieure à 10%.
- Fractionnement du contrat : Annuel, Semestriel, Mensuel sans frais de fractionnement
- Paiement Mensuel par carte bancaire sur 12 mois
- Franchise : 500 ou 1 000€ au choix
- Missionnement immédiat d'un expert local agréé suite à déclaration de sinistre

Process de gestion

- Saisie par l'intermédiaire de sa demande sur le site dans son espace privé
- Réception par les services de souscription de la demande de devis régulièrement complétée.
- Engagement sur réponse à la demande sous 4 heures.
- Avertissement de l'émission du devis par l'envoi d'un e mail à l'intermédiaire.
Le devis est alors disponible dans son espace privé sur le site.
- Prise de garantie par renvoi par mail ou fax, du devis signé, accompagné de l'autorisation de prélèvement carte bleue ou copie du chèque mail ou par fax.
- Envoi des CP et de l'attestation à réception des documents originaux et du règlement par courrier.

Coordonnées du service

CGCA : service risques professionnels 05.46.99.40.01 risqueprocgca@cgca.fr